



ARRETE DU MAIRE – DGS007NP2021

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Brignais,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT la démission d'un adjoint en date du 11 janvier 2021

CONSIDERANT que Mme Agnès BERAL a été élue 4^{ème} adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 4^{ème} adjointe,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté N°DGSNP0092020 est abrogé

Article 2 : Il est donné délégation de fonction à Mme Agnès BERAL, 4^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes : **RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES**

Article 3 : Il est donné délégation à Mme Agnès BERAL à l'effet de signer :
Tous documents administratifs de la ville de Brignais relatif aux ressources humaines

- Arrêtés liés au personnel,
- Conventions,
- Actes relatifs aux recrutements des contractuels de longue durée,
- Actes relatifs aux événements principaux et non obligatoires intéressant le personnel (recrutement, promotion, discipline, licenciement, mutation, radiation des cadres),
- Bordereaux de mandats pour la paye et les états de charges,
- Bons de commande au-delà de 1 500 € ayant trait à la formation des agents communaux,
- Attestations,
- Courriers.

Article 4 : Il est également donné délégation à Mme BERAL à l'effet de signer :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Tous documents administratifs de la Ville de Brignais et de la Régie Culturelle et Autonome de la Ville de Brignais relatifs aux finances

- Pièces administratives,
- Bordereaux de mandat de dépenses et de de titres de recettes,
- Correspondances,
- Convocations aux commissions,
- Bons de commandes au-delà de 1 500 €
- Arrêtés,
- Attestations,
- Courriers.

Article 5 : la présente délégation de signature emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 6 : Délégation de fonctions est également attribuée à M. Pierre FRESSYNET, Conseiller délégué aux Ressources humaines en cas d'indisponibilité de Mme Agnès BERAL 4^{ème} Adjointe, pour exercer les attributions en matière de RESSOURCES HUMAINES.

Article 7 : Délégation de fonctions est également attribuée à Mme Béatrice DHENNIN, Conseillère déléguée aux finances en cas d'indisponibilité de Mme Agnès BERAL, 4^{ème} adjointe pour exercer les attributions en matière de BUDGET

Article 8 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Agnès BERAL, 4^{ème} adjointe

Article 9 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet du Rhône, à la Trésorière Municipale et à l'intéressée.

Article 10 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Fait à Brignais,
Le 8 mars 2021

LE MAIRE
Serge BERARD

Notifié à l'intéressée le

8/3/21

